

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 53	Membres présents : 39	Absent(s) excusé(s) : 9	Absent(s) : 5	Pouvoir(s) : 3
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	-------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 14 septembre 2021

Vote(s) pour : 42
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 20 septembre 2021,
Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.
Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-09-20-BD-22 :

Subventions pour des travaux sur la copropriété "Bernadette" située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny.

Rapporteur : Madame Doan TRAN

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil métropolitain en date du 17 février 2020, adoptant le 3^{ème} Programme Local de l'Habitat (PLH) 2020-2025 de Metz Métropole, et notamment les fiches actions n°13 « *Poursuivre et Intensifier la réhabilitation du parc privé* » et n°14 « *Instaurer un suivi et un accompagnement des copropriétés fragiles et dégradées* »,
VU le règlement particulier d'intervention en matière de politique locale de l'habitat approuvé par délibération du Bureau en date du 29 mars 2021,
VU la participation de l'Anah à hauteur de 10 496 € pour la réalisation de travaux concernant les blocs secours parking, caves, étages et rez-de-chaussée, les trappes de désenfumage, les travaux sur colonne sèche et les éclairages parking et caves entrée 3, sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny,
VU le montant global des travaux subventionnables qui s'élève à 20 992 €,
VU la participation de l'Anah à hauteur de 25 162 € pour la réalisation de travaux concernant un dispositif protection incendie, la décontamination, le traitement complémentaire des extracteurs, la consolidation poutre béton et les ascenseurs, sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny,
VU le montant global des travaux subventionnables qui s'élève à 50 324 €,
VU la participation de l'Anah à hauteur de 4 602 € pour la réalisation de travaux concernant le détartrage des colonnes d'eau sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny,
VU le montant global des travaux subventionnables qui s'élève à 7 080 €,
VU la participation de l'Anah à hauteur de 23 087 € pour la réalisation de travaux concernant les menuiseries du local du Conseil Syndical, le désamiantage du local du Conseil Syndical et le déplacement des conduits VMC, sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny,
VU le montant global des travaux subventionnables qui s'élève à 35 519 €,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant les blocs secours parking, caves,

étages et rez-de-chaussée, les trappes de désenfumage, les travaux sur colonne sèche et les éclairages parking et caves entrée 3 ainsi qu'un dispositif protection incendie, la décontamination, le traitement complémentaire des extracteurs, la consolidation poutre béton et les ascenseurs, sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny, à hauteur de 15% du montant des travaux subventionnables, plafonné à 1 500 € par logement, soit 3 149 € au maximum,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant un dispositif protection incendie, la décontamination, le traitement complémentaire extracteurs, la consolidation poutre béton et les ascenseurs, sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny, à hauteur de 15% du montant des travaux subventionnables, plafonné à 1 500 € par logement, soit 7 549 € au maximum,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant le détartrage des colonnes d'eau sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny, à hauteur de 15% du montant des travaux subventionnables, plafonné à 1 500 € par logement, soit 1 062 € au maximum,

DECIDE de participer financièrement aux travaux concernant les menuiseries du local du Conseil Syndical, le désamiantage du local Conseil Syndical et le déplacement des conduits VMC, sur la copropriété "Bernadette", située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny, à hauteur de 15% du montant des travaux subventionnables, plafonné à 1 500 € par logement, soit 5 327 € au maximum, comme suit :

Type de Travaux	Adresse immeuble	Montant des travaux subventionnables	Subvention Metz Métropole
-Blocs secours parking, caves, étages et rez-de-chaussée -Trappes de désenfumage -Travaux sur colonne sèche -Eclairage parking et caves entrée 3	1-3 rue du Béarn METZ-BORNY	20 992 €	3 149 €
-Dispositif protection incendie -Décontamination -Traitement complémentaire extracteurs -Consolidation poutre béton -Ascenseurs	1-3 rue du Béarn METZ-BORNY	50 324 €	7 549 €
-Détartrage colonne d'eau	1-3 rue du Béarn METZ-BORNY	7 080 €	1 062 €
-Menuiseries local CS -Désamiantage local CS -Déplacement conduits VMC	1-3 rue du Béarn METZ-BORNY	35 519 €	5 327 €

DECIDE d'affecter 17 087 € sur l'autorisation de programme 2021 de 2 000 000 € (21QVLS01, chapitre 204) consacrée au logement pour financer les travaux précités.

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces opérations.

Pour extrait conforme
Metz, le 21 septembre 2021
Pour le Président et par délégation
La Secrétaire Générale


Marjorie MAFFERT-PELLAT



Résumé de l'acte

057-200039865-20210920-2021-09-20-DB22-DE

Numéro de l'acte : 2021-09-20-DB22
Date de décision : lundi 20 septembre 2021
Nature de l'acte : DE
Objet : Subventions pour des travaux sur la copropriété "Bernadette" située 1-3 rue du Béarn à Metz-Borny
Classification : 7.5 - Subventions
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 22/09/2021
Numéro AR : 057-200039865-20210920-2021-09-20-DB22-DE
Document principal : 99_DE-22.pdf

Historique :

22/09/21 16:16	En cours de création	
22/09/21 16:23	En préparation	Catherine DELLES
22/09/21 16:57	Reçu	Catherine DELLES
22/09/21 16:58	En cours de transmission	
22/09/21 16:59	Transmis en Préfecture	
22/09/21 17:02	Accusé de réception reçu	